



## HONORAIRES D'AGENCE

### Honoraires de transaction sur immeuble:

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC* CHARGE VENDEUR (Pourcentage maximum de nos prestations)
0 à 75 000€	7 500€
75 001 à 120 000€	8% du prix de vente
120 001 à 150 000€	7% du prix de vente
150 001 à 500 000€	6% du prix de vente
500 001 à 1 000 000€	5% du prix de vente
Au delà de 1 000 001€	4% du prix de vente

### Autres honoraires de transactions:

DESIGNATION	HONORAIRES TTC* CHARGE VENDEUR
Cession de bail et fonds de commerce locaux commerciaux et bureaux	10% du prix de vente Minimum de 5 000€
Garage et Parking	Forfait de 3 000€
Terrains	10% du prix de vente

### Honoraires de locations:

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Honoraires d'intermédiation et de négociation	150€	-
Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail selon la zone géographique du bien, tel que défini par la Loi ALLUR	Zone non tendue: 8€/M2 Zone tendue: 10€/M2 Zone très tendue: 13€/M2	Zone non tendue: 8€/M2 Zone tendue: 10€/M2 Zone très tendue: 13€/M2
Honoraires d'état des lieux	3€/M2	-

TVA 20% incluses à la charge du mandant sauf convention contraire  
Honoraires minimum de 5 000€

Ce barème sera respecté sauf cas exceptionnel d'accord entre les parties.

Ces honoraires comprennent la commercialisation, les prestations de visite et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique, ainsi que la constitution du dossier incluant les annexes obligatoire Loi ALLUR.